

**Construction et exploitation d’un établissement d’hydrolyse alcaline de cadavres d’humains ou d’animaux**

Article 107 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM107c

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant les activités de construction et d’exploitation d’un établissement d’hydrolyse alcaline de cadavres d’humains ou d’animaux assujetties à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2), ci‑après appelée la LQE.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire. **Les réponses à fournir visent uniquement les activités décrites dans la portée de ce formulaire.**

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements. L’indication de la section n’est pas requise si un document a moins de cinq pages et qu’il concerne uniquement le sujet de la question. Dans ce cas, indiquez « Voir tout le document ».

Notez que le [Lexique des autorisations ministérielles et des déclarations de conformité](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/lexique-am-dc.docx) contient des précisions sur certains termes utilisés dans ce formulaire.

Références

Loi et règlements liés au présent formulaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Lois et règlements du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements), plus précisément :

* *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* *Règlement sur les halocarbures* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 29) – ci-après appelé le RH

Documents de soutien, guides et outils de référence

Site Web du ministère – [*Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement* (REAFIE)](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm), plus précisément :

* *Guide de référence du REAFIE*
* *Cahier explicatif – le REAFIE : les cimetières, les crématoriums et les établissements d’hydrolyse alcaline*
1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard de l’activité concernée par la présente demande (art. 29(3) REAFIE).

Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité** assujettie à une autorisation en vertu de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité
	1. Nature de l’activité

2.1.1 Décrivez les activités de construction et d’exploitation de l’établissement d’hydrolyse alcaline concernées par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Par exemple :

* le contexte et l’historique du site;
* le choix de l’emplacement;
* les objectifs de l’installation;
* le territoire desservi;
* tout autre élément pertinent.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.2 Décrivez la nature et le type de matières traitées (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Exemples d’informations à fournir :

* la provenance et le type (corps humain, carcasses d’animaux);
* l’estimation du nombre de corps ou de carcasses traité par année.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Construction et aménagement du site

2.2.1 La demande concerne-t-elle uniquement l’exploitation de l’activité dans des installations déjà autorisées par la LQE (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

Les installations comprennent notamment les bâtiments, les ouvrages et les aménagements.

Pour répondre Oui, tous les aménagements et les constructions servant aux activités de la présente demande doivent être autorisés, avoir fait l’objet d’une déclaration de conformité ou être admissibles à une exemption, et ce, sans modification et aux fins de l’activité concernée.

|  |
| --- |
| [ ]  Oui [ ]  Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2.3.

2.2.2 Fournissez les plans et devis de l’établissement d’hydrolyse alcaline (art. 108 (3) REAFIE).

Exemples d’installations concernées :

* les bâtiments, les infrastructures, les ouvrages et les aménagements à mettre en place où à modifier aux fins de l’activité;
* les appareils et les équipements qui ont été conçus ou dimensionnés aux fins de l’activité;
* les zones d’intervention nécessitant la conception d’un ingénieur (ex. : système d’hydrolyse alcaline, bassin de rétention).

Notez que :

* Les plans et devis doivent permettre de localiser, les uns par rapport aux autres, tous les équipements ou appareils connexes faisant partie de l’installation d’hydrolyse alcaline.
* Il est recommandé de joindre à la présente demande les fiches techniques des équipements ou appareils afin d’en faciliter l’analyse.

Consultez les notes explicatives de l’article 3 du *Guide de référence du REAFIE* pour plus de détails concernant les plans et devis.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

2.2.3 La demande concerne-t-elle uniquement la construction sans l’exploitation de l’installation (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

|  |
| --- |
| [ ]  Oui [ ]  Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2.6.

* 1. Description des équipements

2.3.1 Décrivez les équipements de l’établissement d’hydrolyse alcaline (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Exemples d’informations à fournir :

* le nombre de cuves d’hydrolyse alcaline;
* les équipements connexes pour le broyage des os et le traitement des eaux de procédé;
* la description du système de réfrigération;
* les informations techniques des principaux appareils ou équipements utilisés (manufacturier, modèle, nombre, capacité, etc.).

Si les fiches techniques des équipements ou de la machinerie sont disponibles, il est recommandé de les joindre à la présente demande afin d’en faciliter l’analyse.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.2 L’activité nécessite-t-elle l’installation et l’utilisation d’appareils de réfrigération ou de climatisation (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)?

|  |
| --- |
| [ ]  Oui [ ]  Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.4.

2.3.3 Démontrez que les appareils de réfrigération ou de climatisation installés ainsi que les réfrigérants utilisés respectent les exigences du *Règlement sur les halocarbures* (RH) (art. 17 al.1 (5) REAFIE).

Exemples d’information à inclure :

* la puissance nominale des appareils de réfrigération ou de climatisation;
* le nom des produits réfrigérants et des familles de réfrigérants;
* la quantité de réfrigérants utilisée (en kg) annuellement;
* les potentiels de réchauffement planétaire (PRP) des réfrigérants utilisés;
* autre information permettant d’évaluer l’absence d’émission d’halocarbures précisée à l’article 5 du RH.

Notez que :

* Le RH détaille les normes générales relatives aux sources d’émissions d’halocarbures, ainsi que les normes particulières aux appareils de réfrigération ou de climatisation. Les articles 5, 18 à 20, 21.2 et 27 du RH prévoient diverses exigences et interdictions qui s’appliquent à certains appareils de réfrigération ou de climatisation.
* Il est possible de trouver le PRP des différents réfrigérants à l’annexe 1 du RH.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Gestion et entreposage des intrants

2.4.1 Dans le tableau ci-dessous, identifiez et décrivez les intrants nécessaires à l’exploitation de l’établissement d’hydrolyse alcaline (procédé d’hydrolyse, neutralisation, nettoyage, désinfection et/ou autre) (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Si les fiches de données de sécurité de produit (FDS) ou les fiches signalétiques permettant de décrire la composition des intrants sont disponibles, il est recommandé de les joindre à la présente demande afin d’en faciliter l’analyse.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Intrant(Utilisez une ligne par intrant.) | But de l’utilisation | Quantité maximale utilisée par année(Précisez les unités.) | Identifiant du lieu d’entreposage (Comme indiqué sur le plan, le cas échéant.) | Mode d’entreposage |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.4.2 Décrivez les eaux utilisées dans le procédé d’hydrolyse alcaline (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Cette description doit inclure :

* la consommation d’eau à capacité nominale (m3/cycle);
* la concentration de la solution alcaline utilisée;
* le dosage de la solution alcaline à capacité nominale (litres/cycle);
* les intrants et l’eau nécessaire pour accomplir un cycle d’hydrolyse.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.5.1 Décrivez les caractéristiques techniques et opérationnelles des installations d’hydrolyse alcaline (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Exemples d’information à fournir :

* la capacité nominale d’alimentation de l’installation (kg/cycle);
* le temps moyen de traitement des corps;
* la durée moyenne d’un cycle complet d’hydrolyse;
* la pression minimale d’opération (kPa);
* la température minimale d’opération.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.5.2 Décrivez les opérations d’exploitation de l’établissement d’hydrolyse alcaline (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Exemples d’information à fournir :

* la réception et préparation de la matière à traiter;
* le procédé d’hydrolyse;
* le broyage des os;
* la gestion des résidus (régulateurs cardiaques, poussières d’os, métaux, etc.);
* le nettoyage et/ou désinfection des lieux, appareils ou équipements;
* le système de traitement des eaux à la fin du procédé d’hydrolyse alcaline;
* tout autre étape ou procédé effectué dans le cadre de l’activité.

Si un schéma du procédé est disponible, il est recommandé de le joindre à la présente demande afin d’en faciliter l’analyse. Ce document pourrait d’ailleurs être exigé dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.5.3 Décrivez les opérations connexes à l’hydrolyse alcaline.

Exemple d’information à fournir :

* les systèmes de refroidissement et de neutralisation des eaux de procédé;
* le système de mesure et d’enregistrement en continu de la température et du pH des eaux issues de procédés;
* les objectifs de traitement des eaux de procédé.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description et gestion des eaux

2.6.1 Décrivez l’écoulement des eaux prélevées, utilisées et générées, et ce, de leur approvisionnement jusqu’à leur rejet ou leur gestion (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

La description couvre notamment :

* les eaux propres;
* les eaux de procédé;
* les eaux de lavage;
* les eaux résiduaires.

Le cas échéant, la description doit considérer la recirculation ou la réutilisation des eaux.

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre un diagramme, un schéma d’écoulement des eaux de l’activité ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.6.2 Décrivez les eaux de procédé générées en précisant le type d’eau, les volumes ou les débits, les charges de contaminants susceptibles d’être présentes dans les eaux ainsi que le mode de gestion et d’entreposage, le cas échéant (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Exemples d’information à fournir par type d’eau :

* le débit moyen journalier (m³/j), en précisant s’il s’agit d’une estimation ou d’une mesure réelle;
* la fréquence de rejet;
* la température et le pH avant et après le traitement sur le site;
* les concentrations de contaminants (graisses, minéraux, acides aminés, produits alcalins, etc.);
* le mode de gestion des eaux (entreposage, disposition hors site, utilisation d’un émissaire, lieu de rejet, etc.);
* les mesures d’atténuation (bassins de rétention, double paroi, alarmes, etc.).

Notez que l’impact des rejets d’eaux générés doit être décrit dans le formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)***.

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre les résultats de la caractérisation des eaux, les méthodes de calcul, le rapport d’ingénieur et tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.7.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux d’aménagement de l’activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

Exemples d’étapes de réalisation :

* le déboisement, les remblais et les déblais, et autres activités préparatoires;
* la construction des bâtiments et des installations;
* l’exploitation des installations;
* si connue, la date de fin de l’exploitation de l’activité.

Si l’information n’est pas disponible, fournissez une durée approximative des principales étapes de l’activité.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation  | Date de début  | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.7.2 Dans le tableau ci-dessous, indiquez l’horaire d’exploitation de l’établissement d’hydrolyse alcaline (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Horaire**   | **Dimanche**   | **Lundi**   | **Mardi**   | **Mercredi**   | **Jeudi**   | **Vendredi**   | **Samedi**   |
| Heure de début   | ... | ...      | ...     | ...    | ...       |  ...     | ... |
| Heure de fin   | ... | ...      | ...    | ...     | ...      |  ...      | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas (aucune exploitation) |

1. Localisation de l’activité
	1. Plan de localisation

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

* Toutes les zones d’intervention :
* les bâtiments;
* les aires d’entreposage;
* les cuves et les appareils connexes;
* les points de rejets;
* les points de mesure et/ou d’échantillonnage.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impacts

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impacts », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités concernées par la demande présentée.

Les formulaires d’impacts applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c – Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l’ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impacts et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impacts par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impacts à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impacts que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.1.1 Les activités de construction et d’exploitation d’un établissement d’hydrolyse alcaline sont-elles susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines ou les sols, ou nécessitent-elles la gestion de la neige usée (art. 18 REAFIE)?

Exemples de source de contaminant susceptible de générer les impacts à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols***:

* la modification du drainage des eaux de surface;
* les risques d’altérer la qualité des eaux souterraines.

|  |
| --- |
| [ ]  Oui [ ]  Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.2.

4.1.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols* (art. 18 REAFIE).

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

4.2.1 Les activités de l’établissement d’hydrolyse alcaline sont susceptibles de générer un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout ou hors du site. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

Exemples de rejets d’eau à déclarer dans ce formulaire :

* le rejet des eaux du système d’hydrolyse alcaline;
* le rejet des eaux de ruissellement ou des eaux pluviales.

\* Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un système de gestion des eaux pluviales, dans un fossé, dans un milieu naturel, dans un cours d’eau, dans le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.3.1 Les activités de l’établissement d’hydrolyse alcaline sont-elles susceptibles de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment (art. 18 REAFIE)?

Exemples d’autre impact à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* la présence de nuisances sur le site (vermine, etc.);
* les risques technologiques;
* les impacts sociaux, incluant la consultation autochtone.

|  |
| --- |
| [ ]  Oui [ ]  Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 5.

4.3.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18e – Autres impacts environnementaux* (art. 18 REAFIE).

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

1. Informations complémentaires

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande.

* 1. Autre information

5.1.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter la demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* des inventaires spécifiques à une espèce;
* des exemples de projets semblables déjà réalisés;
* des photos de l’état du site;
* un programme de suivi et d’entretien;
* tout autre renseignement ou document pertinent.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |